

PORTZAMPARC OPPORTUNITES ISR

Retrouvez des informations plus détaillées sur notre stratégie d'investissement responsable ici : [Notre engagement responsable](#)

Synthèse :

Absence d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les informations complémentaires concernant l'investissement durable de ce produit financier figurent à la section « Absence d'objectif d'investissement durable » ci-dessous.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire développée par BNP Paribas Asset Management (BNPP AM ci-après), et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'économie des ressources naturelles
- Sur le plan social : les accidents du travail, la politique de formation,
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires,
- Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Stratégie d'investissement

Toutes les informations concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement et les politiques de bonne gouvernance sont indiquées dans la section ci-dessous "Stratégie d'investissement" ci-dessous.

Part des investissements

La proportion minimale d'investissements utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier est égale à 80%. En outre, la proportion minimale d'Investissements durables est égale à 20%.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales des produits visés à l'article 8 et de l'objectif d'investissement durable des produits visés à l'article 9 est assuré par un cadre de contrôle à deux niveaux.

Des lignes directrices internes au Groupe BNP Paribas ont été définies et mises en œuvre pour classer les produits en vertu de l'article 8 (promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) ou l'article 9 (objectif d'investissement durable) du Règlement SFDR.

La classification des produits dans ces deux catégories implique le suivi d'indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou l'objectif d'investissement durable.

D'une part, les équipes d'investissement ont effectué des contrôles hebdomadaires dans les outils métiers pour s'assurer que les caractéristiques liées aux indicateurs de durabilité de l'article 8 ou de l'article 9 sont suivies à tout moment.

D'autre part, la fonction indépendante Risque (RCCI de Portzamparc Gestion) effectue également des contrôles de deuxième niveau sur une base mensuelle afin de repérer toute infraction qui est traitée dans le cadre d'une procédure d'escalade.

Méthodologies applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Toutes les méthodologies utilisées pour évaluer le respect des caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier sont indiquées à la section « Méthodologies applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales » ci-dessous.

Sources et traitement des données

Toute information relative aux sources de données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, les mesures prises pour assurer la qualité des données, la façon dont les données sont traitées et la proportion de données estimées peuvent être utilisées dans la section ci-dessous "Sources de données et traitement".

Limites des méthodologies et des données

Les limites des méthodologies et des sources de données mentionnées ci-dessus et l'explication de l'absence d'incidence de ces limites sur le respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier figurent à la section « Limites des méthodologies et des données ».

Diligence raisonnable

BNPP AM effectue une analyse ESG des actifs sous-jacents par le biais d'un score ESG attribué en interne composée d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce score ESG fait partie du processus de décision d'investissement du gestionnaire de portefeuille. Des contrôles sont effectués par le gestionnaire de fonds pour s'assurer que les engagements liés à ce score ESG sont respectés en permanence. Des contrôles indépendants sont également effectués par la fonction Risque de BNPP AM afin d'identifier toute violation potentielle pouvant être corrigée à l'issue d'une procédure d'escalade.

BNPP AM applique un niveau de qualité et de contrôle des données aux métriques sous-jacentes que nous obtenons auprès de tiers afin de se concentrer sur les indicateurs qui disposent, d'après leurs experts, d'une couverture, d'une qualité et d'informations suffisantes. Lors des mises à jour ESG, chaque analyste sectoriel ESG effectue des contrôles de qualité et de cohérence sur les principaux changements des sociétés de son secteur.

Politiques d'engagement

Les informations concernant les politiques d'engagement mises en œuvre par ce produit financier figurent à la section « Politiques d'engagement » ci-dessous.

Indice de référence

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Absence d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »).

Un investissement est considéré comme durable au sens du règlement SFDR d'après une méthodologie propriétaire de BNPP AM.

À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas leurs obligations fondamentales conformément aux Principes directeurs de l'OCDE et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité décrit dans notre Code de Transparence.

La Politique de Conduite Responsable des Entreprises (ou Responsible Business Conduct « RBC ») établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne.

La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons.

Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires BNPP AM et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

En outre, notre stratégie d'engagement actionnariale identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues et de collaborations avec d'autres investisseurs.

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité utilisés dans ce cadre sont les suivants :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

En outre, nos rapports extra financiers annuels décrivent la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'année.

Les investissements durables tels que définis par BNPP AM font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme.

Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas.

En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du

portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire BNP Paribas Asset Management, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse
- Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement utilisée pour répondre aux critères environnementaux ou sociaux promus par le produit financier prend en compte les éléments contraignants suivants :

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC
- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 25% des titres exclus par le fonds ou ayant le score ESG le plus faible (passage à 20% à partir de 2026).
- Le produit financier investira au moins 20% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la documentation pré-contractuelle dans les prospectus de nos fonds.

Proportion d'investissements

Au moins 80% des investissements du produit financier seront utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier. Le pourcentage exprimé n'est qu'un engagement minimum et le pourcentage réel des investissements du produit financier ayant atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues sera indiqué dans le rapport extra-financier annuel.

La proportion minimum d'investissements durables est de 20% de l'actif net.

Les investissements utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de sa stratégie d'investissement représentent la proportion d'actifs avec 1) une note ESG positive et soit une note E positive ou une note S positive ou 2) un investissement durable selon la méthodologie propre à BNP Paribas Asset Management.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales des produits visés à l'article 8 et de l'objectif d'investissement durable des produits visés à l'article 9 est assuré par un cadre de contrôle à deux niveaux.

Des lignes directrices internes ont été définies et mises en œuvre pour classer les produits en vertu de l'article 8 (promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) ou l'article 9 (objectif d'investissement durable) du Règlement SFDR.

La classification des produits dans ces deux catégories implique le suivi d'indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou l'objectif d'investissement durable.

D'une part, les équipes d'investissement effectuent des contrôles hebdomadaires dans les outils métiers pour s'assurer que les caractéristiques liées aux indicateurs de durabilité de l'article 8 ou de l'article 9 sont suivies « à tout moment ».

D'autre part, la fonction indépendante Risque (RCCI de Portzamparc Gestion) effectue également des contrôles de deuxième niveau sur une base mensuelle afin de repérer toute infraction qui est traitée dans le cadre d'une procédure d'escalade.

Méthodologies applicables aux caractéristiques environnementales et sociales

La méthodologie de BNPP AM évalue les émetteurs de titres selon un processus en quatre étapes. Les

notes sont partagées aux entités d'investissement du Groupe BNP Paribas pour faciliter l'intégration ESG et l'engagement actionnarial.

1- Sélection et pondération des indicateurs ESG

Pour obtenir des scores ESG qui fournissent des indications utiles, nous choisissons des métriques en utilisant trois critères :

- **Matérialité** : la méthodologie valorise les entreprises qui obtiennent de bons résultats sur les questions ESG importantes pour leur activité, en nous appuyant sur l'expertise de notre Sustainability Centre ainsi que sur des cadres tels que le SASB et des études empiriques.
- **Mesurabilité et pertinence** : une préférence est donnée aux métriques de performance pertinentes par rapport aux politiques et aux programmes.
- **Qualité et disponibilité des données** : privilégions les métriques pour lesquelles les données sont de qualités raisonnables et facilement disponibles afin de pouvoir comparer les émetteurs de manière équitable. Nous utilisons de nombreuses sources de recherche et de données (par exemple, Sustainalytics, ISS et S&P Trucost) pour déterminer les scores ESG des entreprises.

Les métriques utilisées sont un mélange de métriques communes et sectorielles.

2- Évaluation ESG par rapport aux pairs

Notre évaluation est principalement relative au secteur, reflétant le fait que les risques et les opportunités ESG ne sont pas toujours comparables entre les secteurs et les régions. Par exemple, la santé et la sécurité sont moins importantes pour une compagnie d'assurance que pour une compagnie minière.

Les entreprises couvertes sont donc réparties en 20 secteurs et 4 zones géographiques, ce qui conduit à 80 groupes de pairs ESG de même nature.

Chaque émetteur commence avec un score de base « neutre » de 50. Chaque score est ensuite ajouté selon chacun des trois piliers ESG : environnemental, social et gouvernance. Un émetteur reçoit un score positif pour un pilier s'il est plus performant que la moyenne de son groupe de pairs. En cas de résultats inférieurs à la moyenne, un score négatif est attribué.

Toutefois, deux questions universelles qui ont un impact sur toutes les sociétés ne sont pas notées par rapport aux pairs, ce qui introduit un « biais » délibéré en faveur des secteurs les plus exposés. Il s'agit des thèmes suivants :

- **Émissions de carbone** – Alors que le monde est confronté à un problème absolu d'émissions de carbone, nous mettons en œuvre une mesure absolue d'émissions de carbone, créant un biais positif vers les émetteurs et les secteurs où les émissions de carbone sont plus faibles.
- **Controverses** – Les secteurs les plus exposés aux controverses ESG ont des scores légèrement inférieurs, reflétant un risque accru (risque de « mauvaise publicité » (headline risk), risque d'atteinte à la réputation ou risque financier).

Le résultat global est un score ESG quantitatif qui varie de zéro à 99, permettant ainsi d'identifier comment chaque pilier ESG a influencé positivement ou négativement le score final de l'entreprise.

3- Évaluation qualitative

En plus de l'analyse quantitative exclusive, nous intégrons également des informations provenant de sources tierces, la recherche approfondie de notre Sustainability Centre sur des questions matérielles (par exemple, le changement climatique) et la connaissance et l'interaction de nos équipes d'investissement avec les émetteurs.

4- Score ESG final

En combinant les éléments qualitatifs et quantitatifs, nous obtenons un score ESG allant de zéro à 99, les émetteurs étant classés en déciles par rapport à leurs pairs. Les émetteurs qui sont exclus de l'investissement par le biais de notre politique de conduite responsable des entreprises se voient attribuer une note de 0.

Dès lors qu'une valeur est couverte par une notation ESG nous considérons qu'elle promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

Limites aux méthodologies applicables aux caractéristiques environnementales et sociales

Malgré l'augmentation rapide de la disponibilité ces dernières années, les données ESG sont encore relativement immatures en particulier par rapport aux données financières courantes. La disponibilité des données impose certaines limites dans le traitement et l'utilisation de la donnée :

- En raison du manque de données historiques significatives, il est courant d'observer des méthodologies et/ou des modèles développés sans historique ou « back testing ».
- Les scores ESG peuvent être affectés par la disponibilité des données et les entreprises ayant une disponibilité des données plus faible sont plus susceptibles d'être pénalisées sur le score ESG. C'est généralement le cas des petites et moyennes entreprises.
- L'alignement des activités économiques de certains émetteurs à la taxonomie européenne ou aux ODDs n'est pas encore prise en compte dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. Par conséquent, un processus d'analyse fondamentale complémentaire a été mis au point pour compléter nos ensembles de données actuels sur la taxonomie européenne et les ODDs.

Comparaison des fonds entre eux et Fonds de fonds

Certaines sociétés de gestion peuvent adopter une approche extra-financière différente lorsqu'elles fixent des objectifs d'investissements, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies d'investissement intégrant des critères extra-financiers dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des paramètres qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes.

Lorsqu'elle évalue un émetteur en fonction de critères extra-financiers, l'équipe de gestion peut également utiliser des sources de données extra-financières fournies par des fournisseurs externes.

Étant donné l'évolution de la donnée extra-financière, ces sources de données peuvent être incomplètes, inexactes, indisponibles ou mises à jour dans le temps.

L'intégration dans le processus d'investissement de standards de conduite responsable des entreprises et de critères extra-financiers peut entraîner l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, le rendement des fonds peut parfois être meilleur ou pire que celui d'un fonds qui n'appliquerait pas de telles normes.

En outre, les méthodologies propriétaires utilisées pour intégrer les critères extra-financiers peuvent être mis à jour en cas de développements réglementaires pouvant conduire, conformément à la réglementation applicable, à l'augmentation ou à la diminution de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux minimaux d'engagement d'investissement fixés.

Diligence Raisonnable

Portzamparc Gestion intègre les notations du Sustainability Center de BNP Paribas Asset Management qui réalise une analyse extra-financière des émetteurs grâce à une méthodologie propriétaire composée d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette note ESG fait partie du processus d'investissement de l'équipe de gestion. Des contrôles sont effectués par l'équipe pour s'assurer que nos engagements liés à cette note ESG sont respectés. Des contrôles indépendants sont également effectués par le RCCI de Portzamparc Gestion pour identifier toute violation potentielle, qui serait ensuite corrigée via un processus d'escalade.

Les données provenant des tierces parties sont revues et corrigées afin de sélectionner et de se concentrer sur les indicateurs pertinents, qui ont une couverture et une qualité suffisantes. Lorsque les mises à jour des analyses ESG sont effectuées, chaque analyste de secteur ESG effectue des contrôles de qualité et de cohérence sur les principaux changements d'entreprises dans son secteur.

Politique d'engagement

Nous intégrons les risques de durabilité et nos objectifs extra-financiers dans notre politique de vote et d'engagement actionnarial.

Nous nous appuyons sur les consignes de vote du Groupe BNP Paribas Asset Management.

Notre politique complète est en ligne sur la page : [Notre engagement responsable](#)

Indice de référence désigné

Aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier.

